



Ancienneté lors de mutation au sein d'un groupe

Par **thierry**, le **28/09/2009** à **10:00**

Bonjour,
j'ai vingt ans d'ancienneté dans ma société. Elle a récemment été rachetée par un grand groupe et l'on me propose d'intégrer une autre société de ce groupe.
Est-il possible de conserver mon ancienneté dans cette nouvelle société ? (au cas où...)
Si oui, est-ce négociable ou légal ?
Merci de vos commentaires.